



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

BUDGET 2021

### **Présentation**

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Maire de Verdun-sur-Garonne doit procéder « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».*

*Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit, en outre, présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail). Ce rapport tentera de reprendre quelques-uns de ces éléments.*

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>CONTEXTE NATIONAL.....</b>	<b>3</b>
<b>A- La crise sanitaire</b>	
<b>B- Le Projet de Loi de Finances 2021</b>	
1- Volet fiscal	
2- Participations de l'Etat	
<b>CONTEXTE LOCAL.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Poids de la dette et fiscalité .....</b>	<b>7</b>
1.1- Le profil d'extinction de la dette sur 20 ans .....	7
1.2- La fiscalité.....	8
<b>2. Les charges de fonctionnement.....</b>	<b>10</b>
2.1- Les charges à caractère générale et de gestion courante .....	10
2.2- Les charges de personnel .....	10
<b>3. Poursuite des investissements .....</b>	<b>12</b>
<i>Organigramme en etp.....</i>	<i>13</i>



## Contexte National

### A- La crise sanitaire

L'exercice budgétaire 2020 est inédit dans l'histoire des collectivités territoriales, du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19 qui dure depuis le mois de mars.

En réponse à cette crise historiquement exceptionnelle, l'Etat a très rapidement engagé un volume de dépenses publiques important, d'une ampleur largement supérieure à ce qu'il avait fallu engager pour sortir de la crise de 2008. Le soutien massif de l'Etat va induire une dégradation exceptionnelle des comptes publics avec un déficit budgétaire 2020 et suivants fortement creusés ainsi qu'un endettement massif.

Le rebond épidémique constaté en plusieurs points du territoire national soulève des incertitudes, voire des craintes qui risquent de peser sur les perspectives économiques nationales pour 2021 et induire des effets délétères sur le plan social. Ces phénomènes conjugués rendent les exercices de prévisions budgétaires aléatoires.

Si l'Etat a retenu quelques hypothèses de travail (niveau de récession économique, du chômage, déficit budgétaire...) pour élaborer son budget au travers du Projet de Loi de Finances 2021, il reste envisageable que celui-ci soit modifié en cours d'année 2021 par des Projets de Loi Rectificatifs, à des niveaux de volumes potentiellement conséquents, compte tenu de l'évolution observée de la situation.

Cet environnement est donc peu favorable, tant pour l'Etat que pour les collectivités locales, même s'il frappe d'abord nos concitoyens, nos entreprises et nos associations.

La situation des collectivités locales face à la crise diffère selon la catégorie à laquelle chacune appartient (Région, Département, EPCI ou commune) et des compétences obligatoires qu'elle exerce.

Au sein d'une même catégorie de collectivités, elle diffère également en fonction des caractéristiques propres de chacune ; la situation budgétaire et financière dans laquelle une collectivité se trouvait placée avant le déclenchement de la crise a une incidence directe sur sa capacité à absorber les chocs de cette dernière.

A cet égard, la bonne gestion financière de la commune de Verdun-sur-Garonne nous permet pour l'instant d'envisager des orientations et un budget volontaires pour 2021, avec une prudence affichée qui nous amènera éventuellement à revoir nos prétentions à la baisse en cours d'année en fonction des évolutions nationales.

### B- Le Projet de Loi de finances (PLF) 2021

#### 1- Le volet fiscal

L'année 2020 a vu la dernière étape de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour 80% des contribuables. Le PLF 2021 poursuit la réforme avec l'application d'une baisse de 35% de la TH pour les 20% restants qui en étaient pour le moment exclus. Elle se poursuivra par une baisse de 65% en 2022 pour totalement disparaître en 2023.

L'Etat compensera la différence de recettes de TH par la ressource de taxe foncière (TF) départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur qui devrait assurer des ressources constantes aux collectivités.

Une diminution de 50% de la valeur locative des bases de TF sur les propriétés bâties des établissements industriels devrait être intégralement compensée par l'Etat auprès des communes.

#### 2- Les participations de l'Etat aux budgets des collectivités territoriales

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales devraient être stables par rapport à 2020. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements est maintenue à hauteur de 26.8Mds€.

Les textes prévoient les mêmes péréquations qu'en 2019 et 2020, c'est-à-dire une augmentation de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la Dotation de solidarité rurale (DSR) qui augmenteront chacune de 90M€.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2Mds€.



Le plan de relance, d'une envergure de 100Mds€ sur deux ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le PLF 2021.

Il se décline autour de trois priorités et notamment le verdissement de l'économie. Aussi, pour soutenir l'investissement local, après avoir obtenu en 2020 1Mds€ d'autorisation d'engagement supplémentaire au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), les collectivités devraient bénéficier de 4Mds€ en 2021 dont 1 Mds€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

Les deux autres priorités sont la compétitivité et la cohésion. Sur ce dernier volet, l'Etat prévoit entre autre un accompagnement spécifique des collectivités territoriales qui bénéficieront d'une d'aide pour le financement de leurs investissements et de leurs projets structurants.



## Contexte local – Verdun-sur-Garonne

### ✓ Capacité d'Autofinancement

Commune de Verdun-sur-Garonne	Capacité d'Autofinancement Brute	Capacité d'Autofinancement Nette	Commentaires
2012	500 099 €	66 561 €	La CAF nette positive de 2012 est due à une opération exceptionnelle de gestion de 234 000€ impactant positivement le résultat de fonctionnement. La CAF nette est structurelle déficitaire à cause d'un endettement élevé au regard de l'excédent de fonctionnement.
2013	643 033 €	- 49 078 €	
2014	399 927 €	- 47 742 €	
2015	613 100 €	123 857 €	1er exercice d'inversion de tendance suite à différentes rationalisations et réorganisation internes. CAF nette positive structurellement sans cession.
2016	624 697 €	119 331 €	CAF nette positive structurellement sans cession.
2017	898 941 €	308 972 €	Progression de la CAF nette (sans cessions)
2018	885 786 €	309 897 €	Stabilisation et pérennisation d'une CAF nette positive (sans cessions)
2019	1 009 861 €	433 972 €	Progression de la CAF nette (sans cessions)
2020	864 517 €	300 000 €	Montant estimatif : Diminution de la CAF durant la crise sanitaire

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est la contraction des dépenses et des recettes de fonctionnement décaissées et encaissées sur l'année en cours. Diminuée du remboursement de la dette en capital, elle devient la CAF nette.

Malgré les dépenses exceptionnelles dues en 2020 au COVID 19, la CAF nette de la commune devrait avoisiner les 300K€ ; la fin de gestion 2020 en cours à l'heure où ce document est rédigé ne permettant pas de donner des résultats définitifs. Cette CAF nette estimée reste dans les objectifs de la municipalité qui souhaite maintenir ce résultat à hauteur de 300K€ chaque fin de gestion.

### ✓ La stabilisation des participations de l'Etat :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation globale de fonctionnement	615 109 €	558 882 €	499 230 €	408 084 €	414 308 €	415 553 €	417 333 €
Dotation de Solidarité Rurale	302 495 €	360 174 €	410 150 €	488 131 €	511 368 €	539 642 €	584 293 €
<b>TOTAL</b>	917 604 €	919 056 €	909 380 €	896 215 €	925 676 €	955 195 €	1 001 626 €
<i>Evolution</i>		0,158%	-1,053%	-1,448%	3,287%	3,189%	4,861%

Après une baisse relative pour la commune, constante de 2012 à 2017, les participations de l'Etat se stabilisent à partir de 2018, avec une légère hausse constante en 2019 et 2020. Comme énoncé au contexte national, les participations de l'Etat devraient être soutenues en 2021.

La commune continue à améliorer chaque année ses services publics avec notamment la montée en puissance de l'ALAE et la création d'un service de police municipale en 2019. En 2021, les effets de la crise sanitaire devraient continuer à se faire sentir au moins sur le premier semestre.

En substance, le budget 2021 doit permettre à la commune de répondre aux objectifs suivants :

- Se fixer un objectif de CAF nette aux alentours de 200K€ avec un retour à l'objectif initial de 300K€ en 2022.



- Continuer à afficher une politique d'investissement volontaire avec la mise en œuvre de projets et travaux d'envergure, toujours sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taxes locales communales.
- Continuer à rendre un service public fidèle à ses valeurs : continuité, adaptabilité, égalité, neutralité.



# 1. Poids de la dette et fiscalité

## 1.1- Le profil d'extinction de la dette sur 20 ans

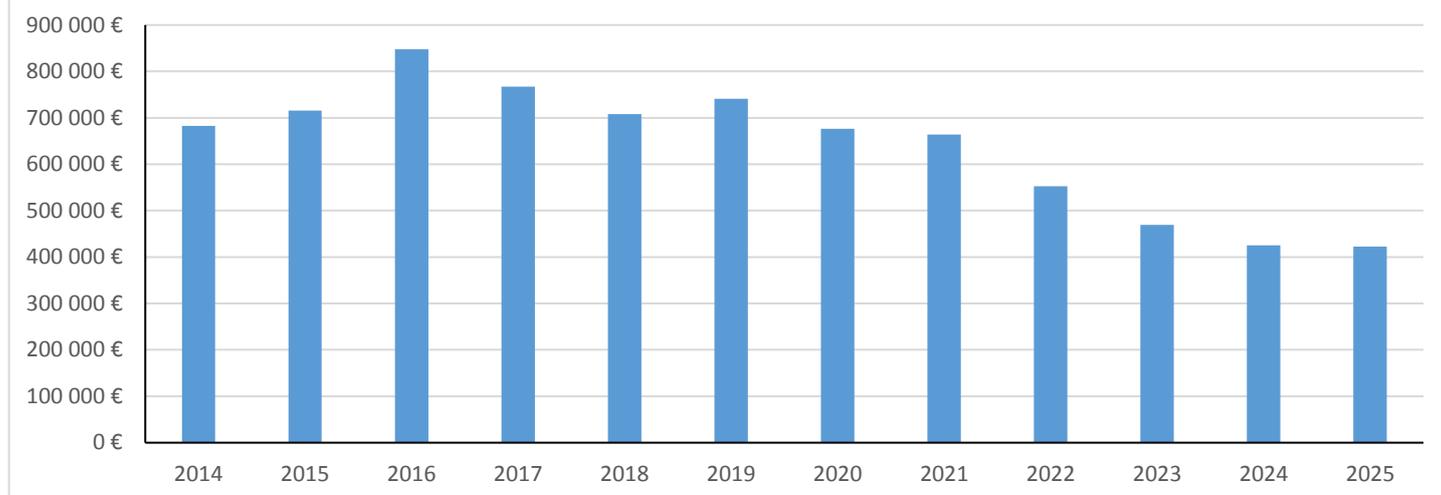
Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements
2012	4 983 321.22 €	659 487.68 €	214 907.27 €	444 580.41 €
2013	5 038 740.81 €	689 657.94 €	223 101.69 €	466 556.25 €
2014	5 072 184.57 €	682 869.05 €	222 827.88 €	460 041.17 €
2015	5 124 643.40 €	715 231.39 €	212 892.71 €	502 338.68 €
2016	7 380 804.72 €	847 691.19 €	229 903.39 €	617 787.79 €
2017	6 763 016.91 €	766 949.47 €	177 564.32 €	589 385.15 €
2018	7 924 079.79 €	707 890.70 €	132 576.55 €	575 314.15 €
2019	7 398 317.61 €	741 231.80 €	123 088.62 €	618 143.18 €
2020	6 780 174.43 €	676 655.23 €	112 138.09 €	564 517.14 €
2021	6 215 657.29 €	664 252.41 €	101 397.51 €	562 854.90 €
2022	5 652 802.38 €	552 866.33 €	90 940.31 €	461 926.02 €
2023	5 190 955.90 €	469 001.17 €	82 326.33 €	386 674.84 €
2024	4 804 281.06 €	425 381.95 €	76 206.30 €	349 175.65 €
2025	4 455 105.41 €	422 737.81 €	70 465.36 €	352 272.45 €
2026	4 102 832.96 €	420 093.69 €	64 655.81 €	355 437.88 €
2027	3 747 395.08 €	417 449.57 €	58 775.66 €	358 673.91 €
2028	3 388 721.17 €	400 558.51 €	52 822.78 €	347 735.73 €
2029	3 040 985.44 €	397 914.36 €	47 477.53 €	350 436.83 €
2030	2 690 469.07 €	363 255.72 €	42 087.96 €	321 167.76 €
2031	2 369 301.31 €	329 594.00 €	37 133.52 €	292 460.48 €
2032	2 076 840.83 €	296 236.71 €	32 605.74 €	263 630.97 €

La réalisation nécessaire d'un groupe scolaire sur le mandat précédent a vu l'encours de dette augmenter avec un pic en 2018. En parallèle, le remboursement des annuités d'emprunt a pu être stabilisé par une renégociation de la dette.

Sans nouvel emprunt sur le mandat en cours, l'annuité de la dette passerait de 700 à 400K€ et, par effet d'équilibre, conforterait la capacité d'autofinancement nette de la commune. Cet effet se fera ressentir dès 2022 et 2023 avec une diminution respective de remboursement d'annuités de 111K€ et 84K€.



## Evolution du remboursement des annuités d'emprunt



En effet, le poids de la dette par habitant sur la commune est historiquement haut :

	2008	2013	2017	2021
Encours de dette	4 709 473 €	5 038 740 €	6 763 016 €	6 215 657 €
Population INSEE	4 017 hab	4 537 hab	4 764 hab	4 829 hab
Dette/habitant	1 172 €/hab	1 111 €/hab	1 420 €/hab	1 287 €/hab

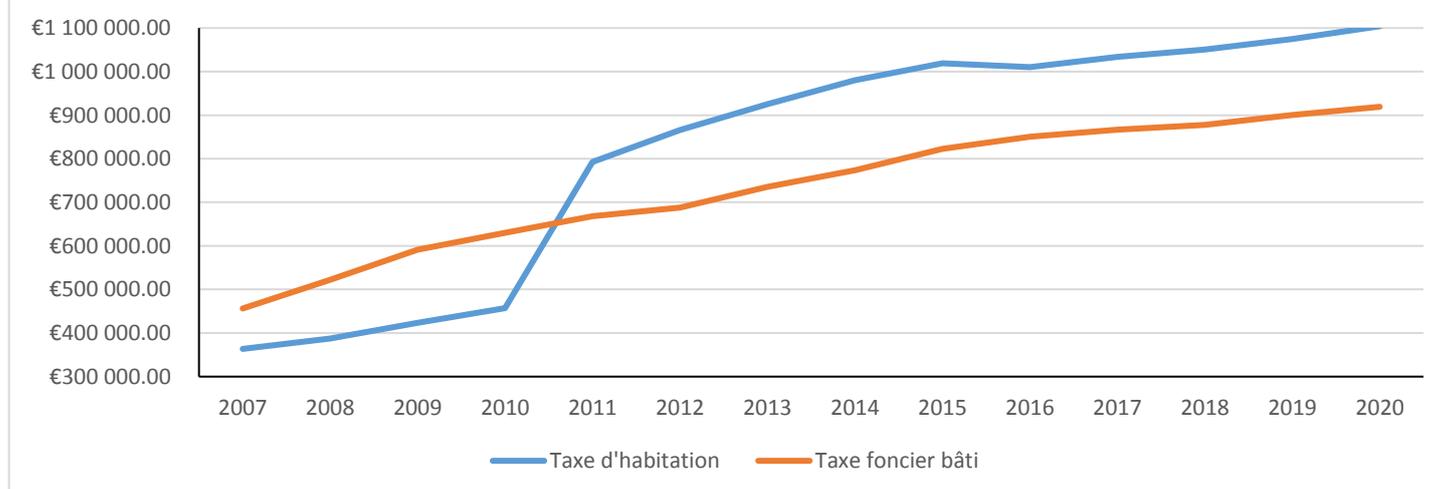
Dans son rapport « *Territoires et finances – Principaux ratios financiers des communes et intercommunalité 2016* », L'association des Maires de France (AMF) établit un poids de la dette moyen à 847 €/habitant pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants.

Dans l'hypothèse favorable de ne pas réaliser d'emprunt sur le mandat 2020/2026, la commune de Verdun-sur-Garonne serait en mesure de revenir dans le ratio des communes de même strate (environ 820 €/hab)

## 1.2- La fiscalité

Les taux votés par le conseil municipal s'appliquent sur des bases (assiettes) et génèrent des produits qui sont les recettes de fonctionnement du chapitre 73 du budget principal.

### Evolution des produits d'imposition - commune Verdun s/G



Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36 Fax : 05-63-64-38-43

[www.verdun-sur-garonne.fr](http://www.verdun-sur-garonne.fr)



[mairie-verdun.sur.garonne@info82.com](mailto:mairie-verdun.sur.garonne@info82.com)



mairie verdun sur garonne

Avec une politique des taux stable depuis 2014, les produits de la fiscalité progressent régulièrement, de 3,17% entre 2018 et 2019, et de 1,83% entre 2019 et 2020, uniquement de par la revalorisation annuelle des bases locatives par l'Etat et la prise en compte des nouvelles constructions sur la commune.

Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36 Fax : 05-63-64-38-43

[www.verdun-sur-garonne.fr](http://www.verdun-sur-garonne.fr)



[mairie-verdun.sur.garonne@info82.com](mailto:mairie-verdun.sur.garonne@info82.com)



mairie verdun sur garonne

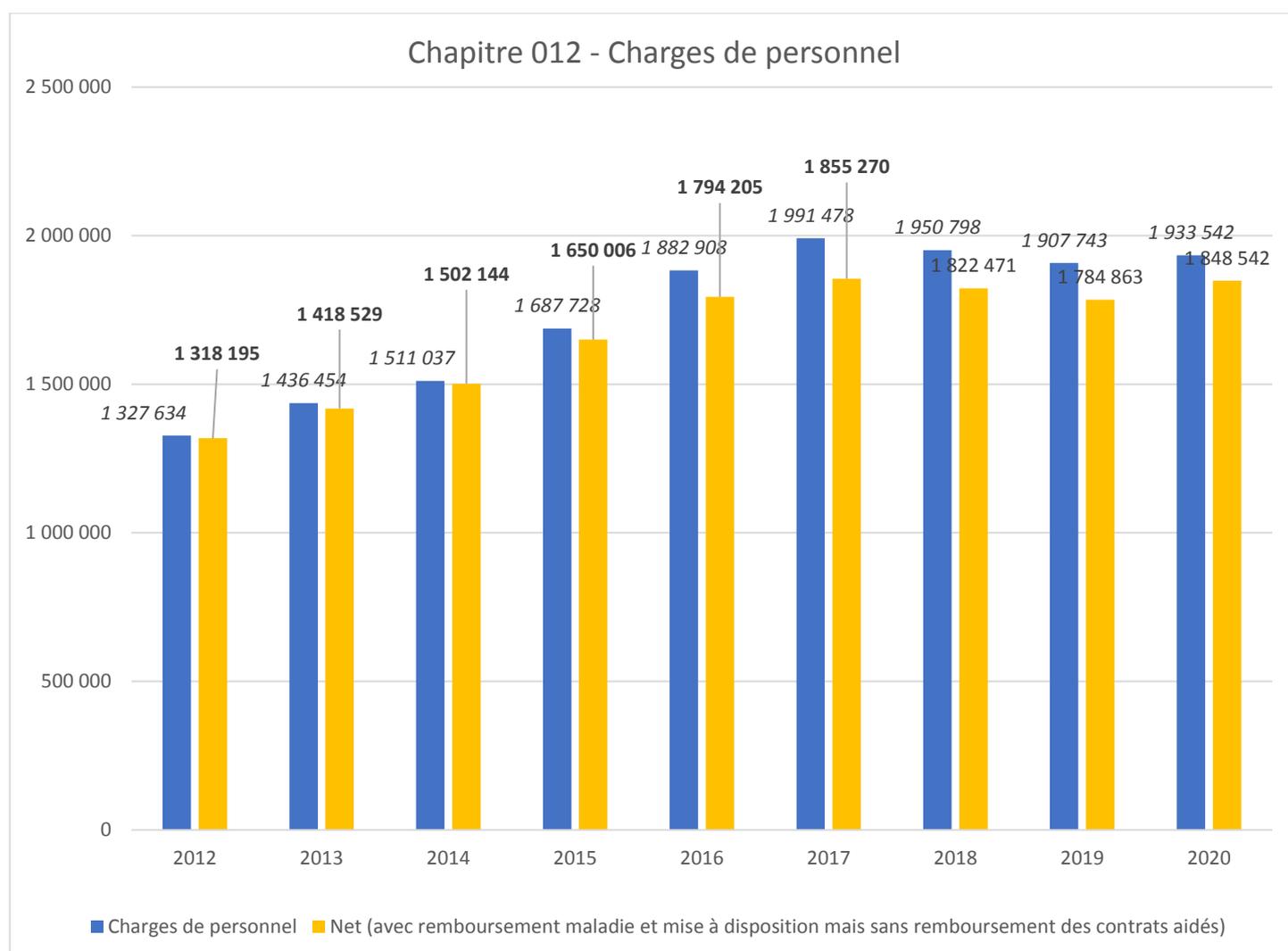
## 2. Les charges de fonctionnement

### 2.1- Les charges à caractère générale et de gestion courante

De 2014 à 2018, la collectivité a réussi à optimiser les montants des charges à caractère générale afin de reconstituer une capacité d'autofinancement. En 2019, avec la montée en puissance de l'ALAE et la création du service de police municipale, les charges de fonctionnement augmentent de 4,12%, puis de 8,35% en 2020 en période de crise sanitaire. A noter une augmentation du chapitre des « autre charges de gestion courantes » due la prise en charge d'une dépense nouvelle (facturation de l'enlèvement des ordures ménagères sur les bâtiments publics par la Communauté de communes) et le retard de facturation des transports scolaires par la Région.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges générales</b>	994 540 €	1 078 600 €	1 172 942 €	1 238 410 €	1 181 057 €	1 099 994 €	1 030 519 €	943 384 €	982 272 €	1 064 282 €
% évolution		8,45%	8,75%	5,58%	-4,63%	-6,86%	-6,32%	-8,46%	4,12%	8,35%
<b>Autres charges de gestion courantes</b>	490 887 €	474 481 €	514 444 €	513 435 €	498 035 €	403 834 €	420 716 €	412 923 €	421 018 €	453 331 €
% évolution		-3,34%	8,42%	-0,20%	-3,00%	-18,91%	4,18%	-1,85%	1,96%	7,67%

### 2.2- Les charges de personnel



Depuis 2017, on observe une stabilisation des charges salariales dans une moyenne de 1 800 K€ à 1 900K€ net (après remboursements des assurances concernant les agents en congés maladie). Les créations des postes de police municipale et du chargé de mission sur le projet « Vivez Garonne » respectivement en octobre et juin 2019 impactent 2020 sur une année pleine.

### Evolution des Equivalents Temps Pleins (ETP)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Déc 2020
ETP estimé	50.78	55.02	56.68	58.2	62.61	61.48	53.24	52.72

### Détail des ETP en décembre 2020 (Au réel = agent présent)

Enfance & Scolaire	Coordination	2.00	
	Animation	2.30	Passage d'agents communaux à LEC en septembre 2019
	ATSEM	8.50	
	Cantine/Ménage	11.42	Au réel : 10,42 ETP (1 CLM)
Services Techniques	DST + secrétariat	1.50	
	Espaces Verts	5.30	
	Voirie/Mécanique	4.50	Au réel : 3,5 ETP (1 CLD)
	Bâtiments/Manifestation	4.00	
	Magasin	1.00	
	Ménage	1.70	
Administratifs	Vivez Garonne	1.00	
	Police municipale	1.00	
	Direction	1.00	
	Urbanisme/Aménagement	1.00	
	Communication	1.00	
	RH/Compta	3.50	
	Population	5.00	Au réel 4 (1 CLD)
<b>TOTAL</b>		<b>55.72</b>	<b>Au réel : 52.72 ETP</b>

La commune comptait 14 contractuels de droit public au 25 février 2020 dont 2 en remplacement de titulaires. En décembre 2020, après annualisation des agents cantine/ménage et ATSEM, la commune ne compte plus que 10 contractuels dont 3 en remplacement de titulaires :

- 4 agents aux services techniques (dont 3 contrats aidés)
- 2 agents aux services administratifs (DGS et accueil en remplacement)
- 3 agents au service Enfance & Scolaire dont 2 en remplacement
- 1 chargée de mission « Vivez Garonne ».

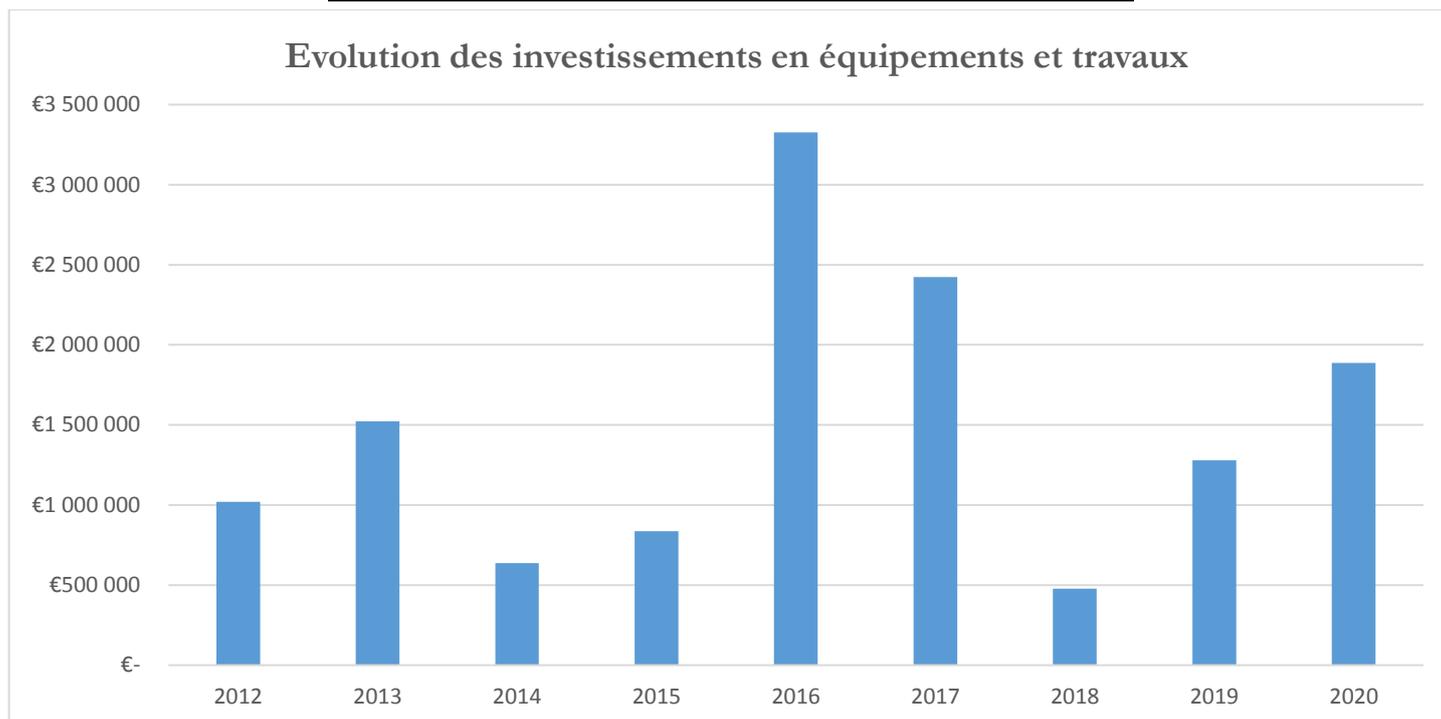
(cf organigramme en fin de rapport)

L'objectif est d'éviter pour la commune de recourir à des emplois précaires et de faire correspondre les besoins permanents du service au maximum d'emplois permanents possible, conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.

A noter enfin que 4 fonctionnaires sont actuellement en disponibilité.



### 3. Poursuite des investissements



#### DÉPENSES EN ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

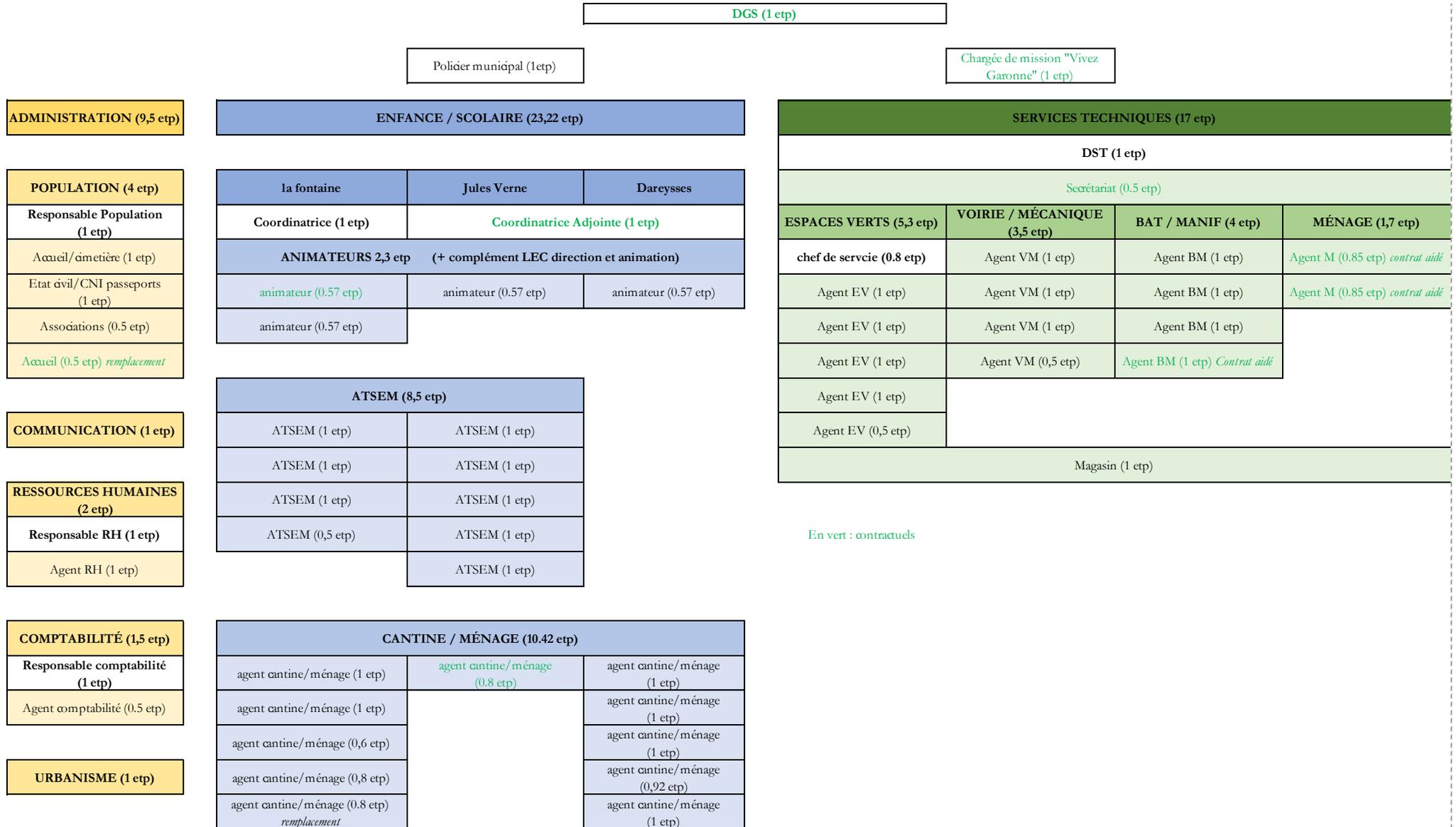
2017	2018	2019	2020
2 423 966 €	478 821 €	1 279 429 €	1 887 340 €
Essentiellement nouveau groupe scolaire et salle multisports	Essentiellement fin groupe scolaire et travaux de voirie + éclairage publique	Essentiellement rénovation du gymnase + travaux de voirie et d'éclairage public + divers équipements et travaux sur bâtiments	Essentiellement route piste cyclable route d'Auch, remplacements ballons fluos, travaux de voirie et création de deux aires de jeux

Comme énoncé en début de rapport, la municipalité souhaite un investissement volontaire pour l'année 2021 avec pour principales réalisations pour environ 1,5M€ :

- Sécurisation en cheminement doux de la route de Toulouse vers le collège et le centre-ville.
- Travaux d'accessibilité des bâtiments publics dans le cadre du programme Ad'Ap
- Continuité du projet « Vivez Garonne » jusque fin 2021.
- Consolidation des remparts de la ville sur 2020.
- Réalisation des travaux annuels de voirie.
- Réalisation d'un boulodrome avec toit photovoltaïque.
- Lancement et finalisation l'étude associative sur la commune.



## ORGANIGRAMME EN ETP – DÉC 2020 (agents actifs)



En vert : contractuels

